



POST TENEBRAS LUX

République et canton de Genève

AVIS

En conformité de l'article 15 de la Loi du 16 avril 1984 sur l'administration des communes

Le Conseil municipal de la Commune de Bernex
est convoqué pour le mardi 8 février 2022 à 20h00



Aula de Lully
(route de Soral 152)

Ordre du jour :

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 décembre 2021
3. Communications du bureau du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Désignation au sein des commissions :
 - a) Madame Natacha Jacquemoud, groupe UDC, au sein de la commission Finances et Administration, en remplacement de Monsieur Lionel Rossini
 - b) Monsieur Lionel Rossini, groupe UDC, au sein de la commission Culture et Espaces publics, en remplacement de Madame Natacha Jacquemoud
6. Propositions du Conseil administratif :
 - a) MI 1-2020-2A : demande de crédit pour l'achat des anciens locaux OFCOM
 - Rapport de la commission Mobilité et Infrastructures du 14 décembre 2021
 - Rapport de la commission Finances et Administration du 31 janvier 2022
 - Projet de délibération
 - b) MI 7-2021-18 : demande de crédit pour l'installation d'une pergola bioclimatique sur la terrasse du club house tennis
 - Rapport de la commission Mobilité et Infrastructures du 11 janvier 2022
 - Rapport de la commission Finances et Administration du 31 janvier 2022
 - Projet de délibération
 - c) MI 8-2021-20 : demande de crédit crèche St-Mathieu – Crédit de réalisation pour les aménagements intérieurs
 - Rapport de la commission Mobilité et Infrastructures du 11 janvier 2022
 - Rapport de la commission Finances et Administration du 31 janvier 2022
 - Projet de délibération
 - d) Achat par la Fondation de la commune de Bernex pour le Logement (FCBL) de la parcelle No 8259 de la commune de Bernex pour un montant de CHF 1'250'000.- et autorisation d'emprunt pour cet achat
 - Rapport de la commission Finances et Administration du 26 janvier 2022
 - Projet de résolution
7. Informations
8. Questions

La présence du public est admise dans la limite des places disponibles.
Conformément aux directives du médecin cantonal, le port du masque est obligatoire durant toute la séance (prendre son propre masque) et toute personne présentant des symptômes devra rester chez elle.

Le Président : Guillaume ZUFFEREY

Bernex, le 3 février 2022